MODEL V100

ACTIVE GEAR® – model: V100

Impact resistance – Anti-scratch

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 · FR

CATÉGORIE II · CE

Règlement **(UE) 2016/425** du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

DoC-V100-FR · rév. 2026-11-08

01 PRODUIT

ACTIVE GEAR® – model: V100

Impact resistance – Anti-scratch

RÉFÉRENCES (SKU) COUVERTES PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

V100



02 FABRICANT

ACTIVE GEAR SA

Route de Chantemerle 58d, 1763 Granges-Paccot, Switzerland · sales@activegear.eu

03 RESPONSABILITÉ

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

04 OBJET DE LA DÉCLARATION

L'équipement de protection individuelle décrit ci-dessus, portant la marque ACTIVE GEAR® et les références énumérées à la section 01. Numéro de lot indiqué sur l'emballage du produit.

05 CONFORMITÉ

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : **règlement (UE) 2016/425**.

ORGANISME NOTIFIÉ	EXAMEN UE DE TYPE	PROCÉDURE	CATÉGORIE
Certottica · 0530	AC 24081	**Module B**	**II**

06 NORMES HARMONISÉES

EN 166:2001
Marquage de la monture
F

EN 170:2002
Filtre UV (EN 170)
2C-1.2 1F

07 ORGANISME NOTIFIÉ

Certottica, organisme notifié n° 0530, Zona industriale Villanova, 32013 Longarone (BL) - Italy, a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type AC 24081.

Signé par et au nom du fabricant

Pierre-Alain Clément
Administrateur, Active Gear SA

GRANGES-PACCOT, 2026-11-08

ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018